

Demande pour l'octroi de subsides aux associations

Information importante :

Vous pouvez introduire votre demande :

- soit au plus tard le **06 juin 2025** (subside voté avant les congés d'été),
- soit au plus tard **14 novembre 2025** (subside voté avant la fin de l'année).

Renseignements généraux

Dénomination de l'association

Date de création de
l'association

Adresse du siège social

Localité

Code postal

Site Internet

N° de compte bancaire de
l'association

Personne de contact

Nom

Prénom

Fonction

Tél fixe/GSM

E-mail

A. Subsides ordinaires

Prière de cocher les cases correspondantes.

1. Subside de base

applicable à toutes les associations

- Cat.1 – Asbl sans siège (statuts déposés) à Ettelbruck mais avec offre de services**
- Cat.2 – Asbl avec siège (statuts déposés) à Ettelbruck et avec offre de services**
- Cat.3 – Asbl avec siège (statuts déposés) à Ettelbruck et pouvant se prévaloir d'activités régulières et d'offre de services**

2. Subside variable

non cumulable ; une seule option !

- Associations sportives** ayant engagé un entraîneur
Pièces justificatives obligatoires : contrat d'engagement, preuve de paiement d'indemnités pour 12 mois
- Associations culturelles** ayant engagé un chef d'orchestre rémunéré
Pièces justificatives obligatoires : contrat d'engagement, preuve de paiement d'indemnités
- Encadrement régulier bénévole** de jeunes membres
Pièces justificatives obligatoires : relevé des moniteurs/monitrices

3. Subside « Jeunesse »

Pièce justificative obligatoire : rapport d'activité jeunesse

- ≤ 25 jeunes
- ≤ 100 jeunes
- ≥ 101 jeunes

B. Subsides « Anniversaire »

Cochez seulement en cas de manifestation planifiée et réalisées dans le contexte des festivités d'anniversaire

1. demande écrite pour acompte (Avant la manifestation)
2. demande pour solde : factures en relation directe avec les festivités d'anniversaire

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 25 ans | <input type="checkbox"/> 100 ans |
| <input type="checkbox"/> 50 ans | <input type="checkbox"/> 125 ans |
| <input type="checkbox"/> 75 ans | |

C. Subsides extraordinaires

Pièces justificatives obligatoires : une demande écrite comportant un descriptif succinct de l'événement, un décompte exact avec les pièces/factures à l'appui

Un subside extraordinaire peut être alloué lorsque des événements, des situations ou des projets exceptionnels peuvent générer des besoins financiers extraordinaires.

La demande y relative doit être introduite par lettre à adresser au Conseil communal avant le 1er décembre de l'année précédant celle où l'événement aura lieu.

Le présent formulaire est à compléter obligatoirement par un rapport d'activités, un bilan financier et une composition de comité de l'année en question, et le cas échéant, par les pièces justificatives y afférentes pour le 14 novembre 2025 au plus tard à :

Ville d'Ettelbruck, Service des Festivités, B.P. 116, L-9002 Ettelbruck

ou par courriel à **festivites@ettelbruck.lu**

Signature (nom, prénom, fonction) & Date :